

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 7 décembre 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Daniel GAGNON représenté par Nicolas ISNARD - Henri PONS représenté par Catherine PILA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE - Éric LE DISSES - Michel ROUX - Laurent SIMON - Frédéric VIGOUROUX.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CHL-020-15062/23/BM

■ Approbation de l'avenant 2 à la convention de partenariat avec le GIP CRPV PACA relative à la réalisation d'un accompagnement à l'évolution de la Politique de la ville et de ses dispositifs connexes 77708

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains fixe les modalités méthodologiques d'élaboration de la nouvelle génération 2024 – 2030 des futurs contrats de ville. Une attention particulière est portée sur le recentrage sur les enjeux locaux identifiés en lien étroit avec les habitants dans le cadre d'une consultation citoyenne élargie.

La Métropole s'est engagée sur cette voie par anticipation dès le mois de mars 2023. Cependant, au regard des enjeux que recouvrent les quartiers prioritaires de la politique de la ville sur son territoire (une soixantaine de QPV pour plus de 300000 habitants), ce travail requiert des partenariats spécifiques. Le contrat de ville métropolitain, l'un des plus importants de France par l'animation et la concertation mise en place ambitionne des déclinaisons communales pour chacune des villes concernées. Il se traduit également sous la forme de projets de territoire dans chacun des quartiers prioritaires. Ce travail de prospective implique la mise en place d'un cadre contractuel évolutif, notamment dans ses annexes. Pour sa part, le GIP Centre de Ressources pour la Politique de la Ville (CRPV) PACA, a pour objet de venir en appui aux acteurs de la politique de la ville chargés de mettre en œuvre, aux différentes échelles territoriales, cette politique publique.

Le CRPV dispose en outre d'outils d'analyse des actions mises en œuvre dans le cadre des programmations financées par les crédits spécifiques de la Politique de la Ville, et de droit commun des signataires mobilisés sur ces sujets. La crise sanitaire suivie de la crise énergétique amplifiée par des mécanismes d'inflation, sont venus accélérer la très forte précarisation des QPV et de leurs habitants. Les analyses récentes mettent en avant des difficultés accrues dans de nombreux domaines. De la même manière, des catégories de publics se retrouvent particulièrement exposés : les enfants et les familles, les jeunes et les personnes âgées.

Dans la continuité du travail de rédaction du futur contrat de ville, le travail initié entre la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et le GIP CRPV PACA nécessite le maintien de la remobilisation accrue des acteurs de la Politique de la ville. Cette dynamique est essentielle à l'évolution de la Politique de la ville et des pratiques de ses acteurs face à des défis inédits.

Les enjeux et pistes opérationnelles à explorer sont :

- L'accompagnement des équipes territoriales PDV (métropole, villes) pour la mise en place d'outils d'animation territoriale définis dans le nouveau contrat de ville.
- L'aide à la mise en œuvre des projets de quartier du nouveau contrat de ville.
- Le soutien à la diversification des financements des acteurs associatifs notamment au travers des fonds européens.
- Un appui via des ressources thématiques aux équipes politique de la ville dans différents domaines (lutte contre les discriminations, jeunesse...);
- Le soutien aux démarches innovantes dans l'implication des habitants dans le cadre du nouveau contrat de ville.

Afin de répondre à de tels enjeux, la dotation financière de la Métropole Aix-Marseille-Provence au GIP CRPV PACA sera de 200 000 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 qui organise un nouveau cadre d'action pour la Politique de la Ville ;
- La délibération n° FBPA 033-8303/20/CM du 31 juillet 2020 relative au Plan de relance de la Métropole ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération du 31 juillet 2020 N° CHL-010-10829/21/BM relative à l'approbation d'une convention de partenariat avec le GIP CRPV PACA relative à la réalisation d'un accompagnement à l'évolution de la Politique de la ville et de ses dispositifs connexes.

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la contractualisation de la Politique de la ville est une obligation pour la Métropole Aix-Marseille-Provence prévue par la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale.
- Que le GIP CRPV PACA a pour objet de venir en appui aux acteurs de la politique de la ville chargés de mettre en œuvre, aux différentes échelles territoriales, cette politique publique et a pour mission d'accompagner la qualification des acteurs de la politique de la ville en PACA.
- Que les crises sanitaires, économiques et énergétiques dans les QPV de la Métropole ayant plongé les territoires dans une pauvreté accrue, implique une consolidation de la stratégie du futur contrat de ville métropolitain.
- Que la question de la cohésion et du lien social figure parmi les piliers du Plan de relance et renouveau de la Métropole Aix-Marseille-Provence.
- Que le GIP CRPV PACA dans le cadre de ses missions et de ses liens avec l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires dispose d'une expertise indispensable pour un tel accompagnement.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une dotation au GIP CRPV PACA d'un montant de 200 000 euros au titre de l'exercice 2024.

Article 2 :

Est approuvé l'avenant 2 la convention de partenariat, ci-annexé, entre la Métropole et le GIP CRPV PACA relative à la réalisation d'un accompagnement à l'évolution de la Politique de la ville et de ses dispositifs connexes.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cet avenant et toutes les pièces afférentes.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal de l'exercice 2024 en section de fonctionnement Sous Politique E111, Chapitre 011, Nature 6228, Fonction 52.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Emploi, cohésion sociale et territoriale,
Insertion et relation avec le GPMM

Martial ALVAREZ